



Pouvoir rentrer en france en toute securite

Par Visiteur

Mai 2009, descente de police dans ma cité, il y avait eu auparavant une enquête policière pendant 5 mois environs. A la suite de cette descente 200 grammes de cannabis ont été saisis, 7 personnes ont été embarquées avec perquisition à domicile dans la foule. Moi ils ne m'ont pas interpellé mais ils sont quand même allés à mon domicile pour le fouiller. Sur les 7 personnes 6 sont allés en mandat de dépôt. Après 1 mois d'emprisonnement ils ont été relâchés et mis sous contrôle judiciaire. A la suite de ça, sous le conseil de mon avocat j'ai quitté le territoire français. Aujourd'hui cela fait presque 1 an mais ils ne sont toujours pas jugés. J'ai contacté mon avocat qui m'a dit que je pouvais revenir en France. Pensez-vous aussi que je peux revenir en France en toute SECURITE? Tout en sachant que j'étais le numéro 1 sur leur liste.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

A la suite de ça, sous le conseil de mon avocat j'ai quitté le territoire français.
La probité de votre avocat est critiquable et il a pris de gros risques en vous conseillant une telle chose.

Pensez-vous aussi que je peux revenir en France en toute SECURITE?
Juridiquement il n'y a pas de prescription donc les policiers peuvent tout à fait vous arrêter, le procureur vous poursuivre. Maintenant je ne peux pas préjuger de l'attitude des policiers et je ne sais pas sous quelle qualification les policiers voulaient vous arrêter. Si la qualification pénale retenue à votre encontre était trafic de stupéfiants la prescription de l'action publique est de 10 ans et la prescription de la peine de 20 ans.

Cordialement